

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, Moro Jean Martial AHORO : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017) ...	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo (Ouagadougou)</i> Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542
Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561

Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)

Alassane DIABATÉ

Enseignant-chercheur
Maître de conférences
Département d'histoire
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
diabatealassane2008@yahoo.fr

Dally Luc Olivier ZITIEOUROU

Enseignant-chercheur
Assistant
Département d'histoire-géographie/Section histoire
École Normale Supérieure, Abidjan
lucdally@yahoo.fr

Résumé

Le Comité de Développement de Quartier (CDQ) est une structure de gouvernance locale créé en 1988 par le conseil municipal d'Adjamé. Tous les quartiers de la commune en ont été pourvus, le quartier Mairie II en premier, du fait de sa vocation marchande. Cet outil de gestion de proximité connaît des fortunes diverses et la preuve la plus tangible réside dans son changement de dénomination en Comité de gestion de quartier (CGQ) bien plus tard. C'est le vécu de cet instrument de développement à Mairie II qui est retracé ici. L'objectif de ce travail c'est de montrer l'évolution mouvementée du CDQ, une institution prometteuse en termes d'occupation des jeunes dans les quartiers surtout en matière d'assainissement mais qui finit par connaître de sérieuses entraves dans son fonctionnement. L'étude est d'un intérêt certain car révélant ces considérations d'ordre politique et familiale qui minent parfois la vie de nos institutions, y compris celles censées être à caractère apolitique comme le CDQ mairie II d'Adjamé.

Les sources utilisées dans ce travail sont pour la plupart des sources de première main, aussi bien écrites qu'orales en raison de l'originalité du sujet. Comment cette structure paramunicipale ayant acquis une certaine notoriété à ses débuts devint l'objet de reniement et de contestations?

Mots clés : Adjamé Mairie II, CDQ, CGQ, Élections, Gouvernance locale

Abstract

The Neighborhood Development Committee (CDQ) is a local governance structure created in 1988 by the Adjamé municipal council. All the districts of the commune have been provided with them, the Town Hall II district first, due to its commercial vocation. This local management tool has had varying fortunes and the most tangible proof lies in its change of name to Neighborhood Management Committee (CGQ) much later. It is the experience of this development instrument at Town Hall II which is recounted here. The objective of this work is to show the turbulent evolution of the CDQ, a promising institution in terms of employment of young people in the neighborhoods especially in terms of sanitation but which ends up experiencing serious obstacles in its operation. The study is of certain interest because it reveals these political and family considerations which sometimes undermine the life of our institutions, including those supposed to be apolitical in nature such as the CDQ town hall II of Adjamé.

The sources used in this work are mostly first-hand sources, both written and oral due to the originality of this subject. How did this paramunicipal structure, which had acquired a certain notoriety in its beginnings, become the object of denial and disputes?

Keywords : Adjamé Town Hall II, CDQ, CGQ, Elections, Local governance

Introduction

« C'est au niveau des communes, en réglant les problèmes qui les touchent de près que les hommes se forment pour le bien de toute la nation, non seulement à la bonne gestion des affaires publiques, mais aussi à l'exercice de la vraie démocratie »¹. Félix Houphouët-Boigny, le premier président de la Côte d'Ivoire indépendante ne croyait pas si bien dire lui qui, en prononçant ces phrases au VII^{ème} Congrès de son parti, le PDCI-RDA², parti unique, en 1980, inscrivait la commune dans les perspectives de développement de la Côte d'Ivoire.

Pourtant, avant cette date, les tentatives de décentralisation communale n'ont pas manqué. Mais elles se sont heurtées à certaines réalités liées au contexte de parti unique. D'une part, la centralisation excessive du pouvoir par les politiques, qui la justifiaient par la recherche d'unité nationale dans un pays qui compte une soixantaine d'ethnies. D'autre part, l'esprit d'État-providence, entretenu et encouragé au sein de la population par les mêmes décideurs dans cette Côte d'Ivoire qui connaît le miracle économique ivoirien³ de 1970 à 1975. En réalité, ce miracle ivoirien cachait mal les difficultés économiques que les premiers plans d'ajustement structurel des années 80⁴ allaient révéler au grand jour.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'idée de la responsabilisation des populations dans la gestion des affaires à l'échelon local, dont parle Houphouët-Boigny. La lourdeur, pire, l'échec de la superstructure étatique dans la mise en œuvre, la programmation du développement, plaident pour cette forme de gestion. L'avènement d'une certaine démocratie baptisée « démocratie à ivoirienne » en période de monopartisme, participait de ce changement. Ainsi, 37 localités d'abord en 1980 puis 135 en 1985⁵ sont invitées à faire l'expérience communale. Parmi celles-ci, la commune d'Adjamé, un des vieux quartiers de la ville d'Abidjan⁶, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Deux caractéristiques majeures distinguent Adjamé des autres communes : le cosmopolitisme⁷ de sa population et sa vocation de commune marchande, qui lui vaut la dénomination d'Adjamé-marché. Mais en réalité, s'il

¹ *Fraternité Matin*, An 28 " commune. Un pari sur l'avenir". Spécial indépendance, décembre 1988, p. 1.

² Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain.

³ Le miracle économique ivoirien, c'est le succès économique ayant résulté de la vente des matières premières agricoles et forestières, café, cacao, bois, héritées de la période coloniale. Le pays connaîtra une forte croissance doublée d'une prospérité économique et d'une stabilité politique.

⁴ Il s'agit essentiellement des années 1981, 1982, 1983 où les Ivoiriens désignent par le mot « conjoncture » les difficultés dans lesquelles ils sont empêtrés.

⁵ - Loi n° 1180 du 17 octobre 1980 relative à l'Organisation municipale, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI)*, 1980, p. 1097.

- Loi n°85-1095 du 17 octobre 1985 portant création de 98 nouvelles communes, (*JORCI*), 1980, p. 491.

⁶ Dans la période coloniale, Adjamé est un secteur de la Commune d'Abidjan qui en comptait deux autres Treichville et le Plateau. A l'indépendance en 1960, Adjamé a le statut de Délégation municipale et il le restera jusqu'en 1980 où la réforme municipale de cette année-là, lui confère le statut plein et entier de commune. Abidjan elle, a le statut de Ville en 1980 et compte en son sein dix communes dont Adjamé (Loi n°80-1182 portant statut de la Ville d'Abidjan, *JORCI*, 1980, p. 1115).

⁷ La particularité de ce melting pot de populations tient au fait qu'Adjamé abrite aujourd'hui encore, la principale gare routière de toute la Côte d'Ivoire, donc le réceptacle de populations en provenance des pays limitrophes et de l'intérieur du pays. D'ailleurs, jusqu'en 1985, le quartier Mairie II était dénommé officiellement « Adjamé Etrangers », preuve de son cosmopolitisme.

y a un secteur d'Adjamé que l'on peut qualifier de poumon économique de la commune, c'est bien le quartier Mairie II⁸. Il s'effiloche sur une longueur d'à peu près 800 m, intégrant le Forum du marché et le Centre commercial d'Adjamé, le célèbre boulevard d'Adjamé, le Boulevard Nangu Abrogoua⁹.

Habitations et commerces s'entremêlent sur cet espace, délimité au sud par l'ex-cinéma El Hadj, au Nord par la grande mosquée d'Adjamé, à l'Est par le Boulevard Nangu Abrogoua et à l'Ouest par les rails de la société SITARAIL.

Le quartier Mairie II, grand pourvoyeur des ressources de la Mairie est, du fait de ses activités commerciales, celui qui illustre le mieux cette autre appellation d'Adjamé " *commune-poubelle* ", à cause des ordures qui sont son lot quotidien. En 1988, naît le CDQ de la volonté du maire et de son conseil municipal. Certes, il se veut le prolongement de la mairie dans le quartier Mairie II mais a une existence propre à lui distincte de celle de la mairie d'Adjamé. Il semble être la solution aux questions d'assainissement et de chômage des jeunes. Mais très vite, la vie du CDQ est en proie à des querelles de natures diverses induisant le changement d'appellation de cette structure¹⁰ et se traduisant en 2010, par son recul sur le terrain et même la cessation de ses activités. Comment une structure comme le CDQ Mairie II en laquelle beaucoup d'espoirs ont été placés, en vue d'endiguer divers maux, notamment l'insécurité, le chômage, l'insalubrité, en est-il arrivé à une perte de ses pouvoirs ?

C'est la problématique qui sous-tend ce travail. Pour la résoudre, il nous a fallu convoquer diverses sources d'archives, en l'occurrence des sources d'archives privées et des sources orales.

Aucune véritable étude scientifique n'existe sur le CDQ Mairie II d'Adjamé. Celle-ci est donc la première du genre, ce qui lui confère toute son originalité. La documentation écrite est à la fois rarissime et inédite, pour ne pas dire inexistante. Néanmoins, celle en notre possession a trait à la vie des CDQ, ces structures qui ont précédé les CGQ.

Nous l'avons baptisée "*Archives Dembélé*¹¹" du nom du maire Dembélé Lassina (1985-1996) qui a bien voulu la mettre à notre disposition pour cette étude. Elle nous a permis de voir leur importance aux yeux des autorités aussi bien municipales qu'étatiques, la confiance placée en ces structures et leur rôle d'outils de développement pour le compte des populations. Cette documentation nous montre aussi comment l'avènement des CGQ en 1996, a préparé les différentes contestations dont a été victime le CGQ Mairie II.

L'insuffisance de la documentation écrite a suggéré des enquêtes orales sur le terrain. Pour ce faire nous avons interrogé des personnes ressources notamment des responsables et acteurs du CDQ et du CGQ Mairie II.

⁸ Outre Mairie II, Adjamé en compte 18 : Adjamé village ; Mairie I ; St Michel ; 220 logements, Marie Thérèse. Bromakoté ; Sodéci-Filtisaac ; Paillet ; Habitat extension ; Quartier ébrié ; Williamsville 1 ; Williamsville 2 ; Williamsville 3 ; Williamsville 4 ; Mirador ; Adjamé Nord-Est ; Indénié ; Bracodi Bar.

⁹ Grand chef traditionnel Ebrié, fondateur du village d'Adjamé.

¹⁰ Comité de gestion de quartier (CGQ).

¹¹ Ce sont des documents appartenant en propre au maire Dembélé Lassina, sortis de sa bibliothèque à son domicile.

L'exploitation et le croisement de ces sources tant orales qu'écrites nous ont permis d'articuler notre travail autour de trois grands axes. Le premier s'intéresse au passage du CDQ au CGQ de 1988 à 1996 et s'intitule l'âge d'or d'une structure de développement local d'Adjamé. Le second a trait à l'avènement du CGQ Mairie II et s'emploie à montrer les germes de contestations ultérieurs (1996-2002). Enfin, le troisième et dernier axe aborde les pouvoirs controversés du CGQ Mairie II (2002-2010).

1. Du CDQ au CGQ : l'âge d'or d'une structure de développement local d'Adjamé (1988-1996).

Le CGQ Mairie II d'Adjamé n'a pas toujours connu l'existence chaotique qui fut la sienne à partir de 1996. Le CDQ dont il est l'émanation a eu de la part des autorités, aussi bien nationales qu'internationales, reconnaissance et bienveillance.

1.1 Présentation, Soutien et reconnaissance des autorités

Le CDQ, ancêtre du CGQ, est la résultante d'une volonté municipale. Le Maire Dembélé Lassina¹² initiateur et créateur de cette structure le 09 septembre 1988, a voulu en faire un « instrument d'association des populations à toutes les actions de développement de la commune ». C'est pourquoi, Mairie II et tous les autres quartiers d'Adjamé en ont été dotés.

En ce qui concerne Mairie II, la création du CDQ était d'autant plus justifiée que l'inaccessibilité des camions de ramassage des ordures rendait problématique l'enlèvement des déchets de ses rues étroites où une marée humaine se déverse tout au long de la journée. A ce propos, Coulibaly Seydou¹³ révèle que le Boulevard Nangui Abrogoua et partant le quartier Mairie II, est fréquenté par au moins 3 millions de personnes par jour alors que la population du quartier ne s'élève qu'à 20000 habitants.

De 1988 à 1996, le CDQ a connu deux présidents¹⁴ qui ont eu la caution de la Mairie. Celle-ci a octroyé au CDQ une subvention de 1,5 million à son démarrage, un magasin situé au Centre commercial ou supermarché dont il perçoit le loyer chaque fin du mois. Elle lui a aussi laissé la gestion des lieux d'aisance ou latrines du quartier. Toutefois, la Mairie a instauré des mécanismes de contrôle du fonctionnement et des fonds du CDQ. Le premier, c'est le rôle des conseillers municipaux issus du quartier. C'est un rôle d'éveil et de surveillance. Comme le dit Coulibaly, ils « étaient comme les brigadiers du conseil municipal »¹⁵. Le second, c'est l'assistance et le rôle de police du secrétaire permanent du CDQ qui suivait les activités du CDQ pour éviter que l'argent de la structure ne soit dilapidé.

¹² Maire d'Adjamé de 1985-1996. *Enquête orale réalisée avec Monsieur Dembélé le 05 août 2010 à son Bureau des 220 logements d'Adjamé.*

¹³ *Enquête orale du 10 août 2010 auprès de Monsieur Coulibaly Seydou, Secrétaire permanent du CDQ 1988-1996, ex-Directeur des affaires sociales et culturelles de la Mairie d'Adjamé.*

¹⁴ DIABY Adama 1988-1990 et Konaté Diakaridja 1990-1996. Fonctionnaire de police, Diaby Adama est parti de la présidence du CDQ après avoir reçu une affectation à l'intérieur du pays.

¹⁵ *Enquête orale du 10 août 2010 auprès de Monsieur Coulibaly Seydou, Secrétaire permanent du CDQ 1988-1996, ex-Directeur des affaires sociales et culturelles de la Mairie d'Adjamé.*

Concrètement, chaque CDQ ouvrait un compte bancaire et tout retrait d'argent sur ce compte devait avoir l'aval du secrétaire général du CDQ, des conseillers municipaux du quartier ainsi que du secrétaire permanent.

Certes, le CDQ est une association qui ne peut en principe émettre des tickets (taxes) en son nom sur le marché mais cette possibilité lui a été donnée par la Mairie, pour faciliter ses activités de balayage et de pré collecte des ordures. Aussi, les commerçants contribuaient-ils au paiement des collectes : 200 F CFA par quinzaine pour tous, 1 000 F CFA chaque fin de mois pour les magasiniers ou les boutiquiers. « Notre recette oscillait entre 400.000 et 450.000 F CFA par mois »¹⁶. Le CDQ a fait aussi de l'assistance aux populations avec la délivrance de prise en charge scolaire, l'encadrement de petits cireurs de chaussures. Les populations devaient se munir de cartes d'adhésion. Elles élisaient le président du CDQ tous les trois ans et celui-ci formait un bureau composé de trois vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de deux commissaires aux comptes, des commissions de travail au nombre de trois et deux services¹⁷. La formation du bureau tenait compte des secteurs de Mairie II, à savoir : Soumarabougou (Petit-paris), Barandalôgô (quartier rouge), Jacob city, d'où les trois vice-présidents.

L'activité phare du CDQ, le balayage¹⁸, se déroulait de 16 h à 21 h tous les jours. Les jeunes du quartier, mobilisés à cet effet, recevaient entre 15 000 et 20 000 F CFA par mois.

En 1993, l'efficacité de cette gestion de proximité, amène la Mairie d'Adjamé à aller plus loin : outre les activités d'entretien des rues, elle crée les CDQ santé et CDQ commerce. On voit alors apparaître les premiers centres de santé communautaire du pays dans les quartiers d'Adjamé. Ces centres employaient un personnel médical recruté par les soins de la Mairie. Des jeunes ivoiriens ont été formés aux activités de commerce et installés aux frais de l'institution municipale¹⁹. C'est l'âge d'or des CDQ et le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Emile Constant Bombet, a, au nom du gouvernement, félicité le Maire d'Adjamé pour ses « initiatives en matière d'activités communales », « son imagination créatrice » car dit-il, « face à la raréfaction des ressources financières, les CDQ répondent à l'attente du gouvernement pour une prise en charge des populations et de leur propre développement »²⁰. A cette reconnaissance des autorités gouvernementales s'ajoute celle de la communauté internationale.

¹⁶ *Enquête orale du 05 septembre 2010 auprès de Kpea Gueu Maurice, Secrétaire général du CDQ Mairie II de 1988 à 1996, actuellement agent à la Mairie d'Adjamé.*

¹⁷ Il y avait la commission chargée des finances et gestion, la commission des affaires sociales et celle chargée de la salubrité. Quant aux services, on avait le service de balayage et le service de collecte. (*Enquête orale du 05 septembre 2010 auprès de Kpea Gueu Maurice, Secrétaire général du CDQ Mairie II de 1988 à 1996, actuellement agent à la Mairie d'Adjamé.*)

¹⁸ Le deuxième paragraphe de ce titre 1.1 (voir plus haut) nous donne la raison pour laquelle le balayage du quartier demeure l'activité principale du CDQ.

¹⁹ *Archives Dembélé, INSTEC, Projet pilote, formation et installation des jeunes de la commune d'Adjamé dans le cadre de l'ouverture prochaine des magasins CDQ (comité de développement des quartiers), Document inédit, 40 p.*

²⁰ *Archives Dembélé, Mairie d'Adjamé, Séminaire sur les CDQ Rapport de synthèse, Bingerville, Avril 1993, 20 p.*

1.2 La reconnaissance internationale

L'honneur fait au CDQ, vient d'abord de la sous-région. Certains pays s'en sont inspirés. En effet « au Togo, au Benin, on a installé de telles structures »²¹. En Louisiane aux États-Unis, le CDQ est invité à un colloque sur l'environnement en 1992, organisé par le Département d'État au Commerce et ouvert à plusieurs entreprises :

« En tant que secrétaire général CDQ Mairie II, j'ai représenté notre structure en compagnie d'un conseiller municipal, Condé Désiré. Certes, nous n'avons pu faire de communication mais le simple fait que nous ayons été présents, était une marque de considération pour les CDQ »²².

Mais la meilleure reconnaissance au CDQ a été exprimée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, dans le cadre de ses activités dénommées Habitat II, l'ONU a décerné aux structures participatives d'autogestion au niveau des quartiers que sont les CDQ, « le prix des "Meilleures pratiques"...pour l'excellence dans l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie »²³. Le prix, d'une valeur de 15 000 Dollars US, a été remis en séance plénière d'Habitat II à Istanbul en Turquie, le 04 Décembre 1996. L'occasion a été belle de féliciter « les habitants d'Adjamé et la Côte d'Ivoire du succès des CDQ et du prix international »²⁴ reçu par le secrétaire permanent, Coulibaly Seydou. La promesse « de documenter les activités des CDQ pour les besoins du suivi des pratiques primées »²⁵, a été faite de même que la constitution d'une base de données sur internet et d'une librairie vidéo. C'est dans cette perspective qu'il avait été décidé à Istanbul, que « journalistes et chercheurs »²⁶ se rendraient « en nombre à Abidjan... » pour « étudier sur place les CDQ »²⁷. Leur notoriété avait ainsi dépassé les frontières ivoiriennes. Mais, paradoxalement, au lieu d'être soutenus, les CDQ vont être déstabilisés, suspendus par le nouveau pouvoir municipal en 1996, suite à la défaite aux élections de M. Dembélé Lassina. M. Amondji, le premier magistrat qui le remplace, finit par substituer au CDQ, le CGQ. Cette substitution était en réalité l'expression d'une contestation des structures de développement local à Adjamé. Ainsi, le CGQ Mairie II arrive après la révocation du CDQ.

2. L'avènement du CGQ Mairie II et les germes de contestations ultérieures (1996-2002).

Les raisons qui militent en faveur de la suppression des CDQ sont avant tout d'ordre politique.

²¹ Enquête orale du 10 août 2010 auprès de Monsieur Coulibaly Seydou...Déjà cité.

²² Enquête orale du 05 septembre 2010 auprès de Kpea Gueu Maurice..., Déjà cité.

²³ Archives Dembélé. Lettre de Dr Mona Serageldin, Associate Director à Monsieur Nicholas You Coordinator Spécial programmes and projects Habitat II, UNCHS 30 mai 1996,

²⁴ Idem.

²⁵ Archives Dembélé. Lettre de Dr Mona Serageldin, Associate Director à M. le Maire Djédji Amondji Pierre, Maire d'Adjamé, le 18 juillet 1996.

²⁶ Archives Dembélé. Lettre de Dr Mona Serageldin, Associate Director à Monsieur Nicholas You Coordinator Spécial programmes and projects Habitat II, UNCHS 30 mai 1996.

²⁷ Idem

2.1 Les raisons : les démons de la politique ivoirienne au sommet et à la base

Le contexte socio-politique dans lequel le maire Amondji Pierre prend les rênes du pouvoir municipal est des plus troubles ; un contexte où les partis politiques ivoiriens notamment le parti au pouvoir, le PDCI-RDA du président Henri Konan Bédié et les principaux partis d'opposition, le FPI et le RDR²⁸, regroupés au sein d'une alliance, le Front Républicain, se regardent en chiens de faïence. Tout part des élections présidentielles d'octobre 1995.

Le code électoral édicté pour ces élections, est jugé non consensuel²⁹ par le Front Républicain et soulève l'ire de celui-ci. Il lance son mot d'ordre de boycott actif de ces élections pour exiger le bulletin unique, les urnes transparentes, la baisse de l'âge minimum de vote à 18 ans au lieu de 24 ans et surtout, la levée de toutes les « clauses ivoiritaires »³⁰ visant à empêcher Alassane Ouattara, alors Directeur Général adjoint du Fonds Monétaire International (FMI), de rentrer au pays et prendre part à ces élections pour le compte du RDR. Le boycott actif, sorte de guérilla urbaine qui consiste pour les militants du Front Républicain à paralyser les villes sur tout le territoire national, est réprimé dans le sang. On compte des morts et des blessés.

Le quartier Adjamé-Mairie II n'est pas en reste. Le Boulevard Nangui Abrogoua est le point focal de toutes les manifestations de rues à Adjamé. Sa circulation est constamment perturbée, les autobus qui s'y aventurent sont calcinés, ses commerces fermés. Il est surtout le théâtre de violents affrontements entre les jeunes du quartier à majorité RDR³¹ et les gendarmes de la Brigade du boulevard, aidés de jeunes proches du PDCI-RDA³². C'est fort de ces circonstances que quelques mois plus tard à Adjamé, Monsieur Amondji est élu Maire. Il ne pouvait en être autrement quand on sait qu'Adjamé, à l'image de Mairie II, est majoritairement RDR³³. Les dissensions politiques au sommet qui se sont traduites à la base par des affrontements entre jeunes de Mairie II, entraînent la fin des CDQ, suspectés d'être des organes pro-PDCI, le parti du maire sortant Dembélé Lassina. Une suspicion somme toute légitime car ces structures de développement de jeunes (CDQ) qui naissent pour la première fois en 1988 au temps du parti unique, sont greffées sur le PDCI-RDA. C'est le cas entre autres de l'Association des Femmes Ivoiriennes (AFI) ou de la Fédération Nationale de

²⁸Le FPI est le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo et le RDR est le Rassemblement des Républicains de Alassane Ouattara.

²⁹ Pourtant il a été voté à l'Assemblée Nationale qui comprenait des députés FPI au nombre de 10.

³⁰ Le débat sur la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara fait des vagues. Les autorités ivoiriennes qui ont pourtant cautionné son départ au poste de Directeur Général Adjoint du Fonds Monétaire International (FMI) en qualité d'ivoirien, conteste son "ivoirité". Pour éviter qu'il ne soit candidat, une clause du code électoral exige que le candidat à la présidence de la République ait résidé dix ans de suite sur le territoire national. Or, Ouattara du fait de ses occupations professionnelles a été longtemps absent du pays. Du FMI, il avouera son incapacité à se présenter à l'élection présidentielle à cause de cette clause qu'il qualifiera d'« inique ».

³¹ Nous avons été scrutateur des votes en 2000 et le RDR dans ce quartier a toujours remporté les élections

³² En fait, ces jeunes dénoncent ces manifestants auprès des forces de l'ordre, en désignant leur domicile facilitant ainsi les arrestations.

³³ Les élections de 2000, l'ont encore prouvé en donnant à Adjamé un Maire RDR malgré la fin du front républicain.

l'Union des Jeunes de Côte d'Ivoire (FENUJECI) dont est issue l'Union des Jeunes d'Adjamé (UJA)³⁴.

Malgré l'instauration du multipartisme en 1990, l'apolitisme des structures de développement est sujet à caution³⁵. Le Maire Amondji s'en servira pour contester et révoquer les CDQ.

En réalité, en fait de suppression, il s'agit plutôt d'un changement de dénomination, les CDQ devenant les CGQ. Celui de Mairie II est véritablement en phase avec la nouvelle instance dirigeante de la Mairie.

2.2 L'avènement du CGQ Mairie II

Le 03 Mai 1996, par un arrêté municipal,³⁶ le maire Amondji met fin aux activités du CDQ pour « graves dysfonctionnements constatés ». Il institue en lieu et place une nouvelle structure appelée "*conseils de quartiers*" puis CGQ. C'est le tollé général, surtout dans les instances internationales où, le CDQ primé, on s'attendait « à ce que les autorités de la commune d'Adjamé et en particulier son conseil municipal continuent d'accorder »³⁷ aux structures CDQ « le soutien dont elles ont bénéficié depuis 1988 pour leur permettre d'élargir l'éventail de leurs activités »³⁸. La protestation internationale semble d'abord avoir porté ses fruits puisqu'un autre arrêté³⁹ rétablit le CDQ trois semaines plus tard : « les CDQ poursuivront leurs activités de développement élargies aux autres aspects de la vie sociale de la commune d'Adjamé ». A vrai dire, cet autre arrêté cachait la duplicité du nouveau conseil municipal fraîchement élu, celui de remettre en scelle le CDQ, juste pour permettre au secrétaire permanent d'aller à Istanbul toucher le prix international le 04 juin et le lui remettre⁴⁰. La preuve, le 02 juillet 1996, « *les conseils de quartiers* », donc les CGQ sont réinstallés avec à leur tête des « responsables provisoires » nommés par le maire « en attendant l'élection des présidents »⁴¹.

Ainsi, au CGQ Mairie II, est nommé Diaby Moussa, militant RDR, dont l'engagement pour la cause de son parti et du Front Républicain, surtout dans les manifestations du boycott actif, lui ont valu cette nomination et cette reconnaissance. D'ailleurs, l'élection au poste de

³⁴ Le président de l'UJA on le verra plus loin est l'un des ardents opposants au CGQ à Mairie II.

³⁵ En effet les deux premiers présidents CDQ de Mairie II sont des militants du PDCI-RDA.

³⁶ Archives Dembélé. Arrêté municipal n°15/MAD/SG du 3 mai 1996 portant cessation des activités du comité de développement des quartiers (CDQ).

³⁷ Archives Dembélé. Lettre de Dr Mona Serageldin, Associate Director à M. le Maire Djédji Amondji Pierre..., Déjà cité.

³⁸ *Idem*.

³⁹ Archives Dembélé. Arrêté municipal n° 033VBY/SG de la 24 mai 1996 portant annulation de l'arrêté n° 15 du 3 mai 1996.

⁴⁰ Il n'en a pas été ainsi, le secrétaire permanent, Coulibaly Seydou a refusé de remettre le prix aux nouvelles autorités estimant que le CDQ était le fruit de sa réflexion ainsi que celle du maire sortant. Le maire Amondji a donné à cette affaire des suites judiciaires. M. Coulibaly fut incarcéré quelques temps avant d'être relâché.

⁴¹ Archives Dembélé. Arrêté municipal n° 019/MAD/SG du 2 juillet 1996, portant désignation des responsables provisoires des conseils des quartiers d'Adjamé.

président du CGQ, organisée en novembre 1996 dans chacun des 19 quartiers d'Adjamé, confirme encore ce soutien de la mairie à Diaby Moussa. Alors que dans les autres quartiers, les candidats Front Républicain à la direction du CGQ sont élus, à Mairie II, le vote tourne court. En effet, Diaby Moussa est opposé à Traoré Siaka dit "Jiji". Voyant sa défaite se profiler à l'horizon⁴², les partisans de Diaby, à l'instigation d'un conseiller municipal du quartier, commettent un des leurs, Ali Samassi pour casser la seule urne ouverte au vote des habitants du quartier à l'école primaire Satigui Sangaré. Ce qu'il fit, dans une atmosphère de désordre général. Les autorités municipales n'ont ouvert aucune enquête pour situer les responsabilités et Diaby Moussa est maintenu dans un provisoire qui a duré tout le temps de la présence de l'équipe municipale Amondji.

Selon Kpea Maurice, avec l'avènement du CGQ,

« on a senti chez Amondji, une envie de faire disparaître le CDQ car pour lui, c'était un instrument de Dembélé. Le maire Amondji a précipité le départ des anciens dirigeants, empêchant ainsi leur présence dans les nouvelles structures. Or ils auraient pu apporter leurs expériences, leur savoir-faire au fonctionnement du CGQ »⁴³.

Il ne faut donc pas être surpris des dérapages constatés dans la gestion du CGQ Mairie II où le président Diaby Moussa a institué une gestion personnalisée, une gestion de fait. Le bureau du CGQ mairie II s'est alors vidé de ses membres tout au long de son mandat. Au vu de ces déviations de gestion, certains de ses collaborateurs des premières heures se sont adonnés à des malversations restées impunies en raison de leurs affinités politiques⁴⁴.

À l'actif du Président Diaby Moussa, il faut tout de même reconnaître des actions sociales telles l'aide à l'acquisition de permis de conduire à certains jeunes du quartier, le don de paquets de sucre aux familles musulmanes du quartier pendant la période du mois de ramadan, des prises en charge scolaire, l'assistance financière du CGQ, même modique, aux cérémonies de baptême et de funérailles dans le quartier.

Bénéficiant de soutien et de protection en "haut lieu", le président du CGQ Mairie II, ne sera jamais soumis à la sanction populaire, c'est-à-dire au vote des habitants du quartier. C'est le cas aussi de son successeur, Doumbia Karim. Avec lui, le CGQ connaît un destin des plus sombres. L'autorité municipale l'y aidera et la réaction de la population de Mairie II va entraver la bonne marche du CGQ de ce quartier.

⁴² L'élection est organisée de telle sorte que les cartes d'adhésion au CGQ donnent le droit de vote. Or, ces cartes ne sont vendues en réalité qu'à l'occasion de l'élection, ce qui donne la possibilité au candidat d'acheter autant de cartes que possibles pour ces électeurs. On peut facilement imaginer au vu des participants au vote le jour du scrutin qui va l'emporter ou pas.

⁴³ *Enquête orale* du 05 septembre 2010 auprès de Kpea Gueu Maurice..., Déjà cité.

⁴⁴ Il s'agit de Idrissa Konaté, son vice-président qui, sans en référer au Président et au bureau, fait occuper un local du CGQ par une commerçante moyennant la somme de 500.000 F CFA. L'affaire fait grand bruit au quartier et le Président Diaby va, un moment donné, agiter l'épouvantail de la publication de cette affaire dans la presse, espérant ainsi contraindre son vice-président à restituer l'argent. Il n'en fut rien et Idrissa Konaté a dû lui-même partir du bureau.

3. Les pouvoirs du CGQ Mairie II : des pouvoirs contrastés

La vie du CGQ Mairie II depuis l'accession de Sylla Youssouf aux affaires en 2001 à la tête de la commune d'Adjamé, va decrescendo. Cette institution de développement à la base semble ne pas être dans les priorités de la mairie. De ce fait, ses activités elles-mêmes sont contestées, réduites.

3.1 Le CGQ Mairie II : une reconnaissance factice

Le maire Sylla Youssouf qui remplace Amondji Pierre⁴⁵ supprime les CGQ de tous les quartiers d'Adjamé à l'exception de celui de Mairie II. À cela, deux explications, la vocation commerciale de Mairie II qui peut s'autogérer et occuper sa jeunesse ; les liens personnalisés que le maire Sylla entretient avec le président du CGQ Mairie II, Doumbia Karim. En effet, ils appartiennent tous deux au même parti, le RDR et en plus, ils sont originaires de la région Nord du pays, la région d'Odienné. Doumbia est comme un frère pour lui. Il a battu sa campagne aux élections municipales avec un certain zèle⁴⁶. C'est pourquoi M. Sylla une fois élu, prend un arrêté le 10 juillet 2002, « portant nomination de M. Doumbia Karim, en qualité de président du comité de gestion du quartier (CGQ) Mairie II »⁴⁷.

Concrètement, les textes disent qu'il est intérimaire jusqu'à de nouvelles élections. Or, son intérim a fini par durer « huit ans à cause de la guerre »⁴⁸.

Aujourd'hui, les facteurs politiques et tribaux qui ont joué en faveur de la reconnaissance et du maintien du seul CGQ, celui de Mairie II, n'ont pas su en faire un outil de développement à la base et de démocratie. En effet, le CGQ Mairie II est à l'abandon. Ses activités, en ce qui concerne la gestion des latrines du quartier lui ont été retirées par la mairie. Celle-ci, par le biais de ces agents, argue que le CGQ n'a plus d'existence légale. Ses travailleurs sur le terrain, d'origine étrangère⁴⁹ dans l'ensemble, « fuient souvent le travail en cas de difficulté, car il y a des corps habillés⁵⁰ qui viennent les menacer ou des gens qui cassent nos pousse-pousse⁵¹ », affirme Coulibaly Lanzéni.

Aussi, son rôle de collecteur se double-t-il de celui de contrôleur et il « contrôle à partir de 16 h- 16 h 30 mn ceux qui balaient »⁵². L'absence des jeunes du quartier dans le

⁴⁵ Ce dernier est nommé Gouverneur du District d'Abidjan par le Président de la République Laurent Gbagbo malgré sa défaite aux élections municipales à Adjamé face à Sylla Youssouf du RDR. Amondji est du FPI, parti du Président de la République. L'alliance de ces deux partis s'est disloquée dans les faits depuis 1999, en raison des thèses ivoiritaires reprises à son compte par le FPI. Le District remplace la Ville d'Abidjan et contrairement à celle-ci qui comptait dix communes, lui, en compte douze. Il se raconte que la nomination d'Amondji à la tête de cette institution est un « cadeau » du Chef de l'État à un camarade militant qui a été un des financiers du FPI et de sa campagne électorale aux élections présidentielles de 2000.

⁴⁶ Doumbia se vante d'avoir mis sa voiture à la disposition du maire pendant la campagne électorale.

⁴⁷ Arrêté municipal n° 70 MAD/SG/du 10 Juillet 2002.

⁴⁸ Enquête orale du 23 août 2010 auprès de M. Doumbia Karim, président du CGQ Mairie II depuis juillet 2002.

⁴⁹ Ce sont les Cadô, originaires du Mali voisin qui s'adonnent à Adjamé aux petits boulots considérés généralement comme dégradants par les jeunes ivoiriens.

⁵⁰ Éléments des forces régulières de l'armée ou de la police ivoirienne.

⁵¹ Enquête orale du 26 août 2010 auprès de Diakité Lanzéni, collecteur- contrôleur au CGQ Mairie II.

⁵² *Ibidem*

circuit du balayage du CGQ pose le problème du caractère associatif que le CGQ est censé avoir. « Les jeunes ivoiriens de Mairie II pour lequel le CGQ a été créé, refusent de travailler. Celui qui n'est pas dans le bureau, sabote, révolte les commerçants contre nous »⁵³. A ce propos, en mars 2004, le président du CGQ a fait l'objet d'arrestation par le commissaire de police du commissariat du 3^{ème} arrondissement d'Adjamé, sous l'injonction du procureur. Celui-ci a été saisi par une commerçante qui a vu déverser des ordures devant son magasin par les balayeurs du CGQ au motif qu'elle a refusé de payer les tickets CGQ. Le procureur, estimant que la commerçante s'acquitte de ses impôts vis-à-vis de l'État, a laissé entendre qu'elle n'était pas obligée de prendre les tickets du CGQ. Les autorités municipales sont restées silencieuses dans cette affaire, elles n'ont daigné lever le petit doigt, prouvant ainsi la précarité de l'existence du CGQ.⁵⁴ « Pourtant, cette mairie nous envoie des stagiaires de l'Université d'Abobo-Adjamé pour vivre de près les questions d'environnement »⁵⁵.

Le CGQ doit affronter la fronde des commerçants « qui ne paient que lorsqu'ils le veulent »⁵⁶, les tickets qu'il émet. Or, il fait travailler dans le domaine de la salubrité du quartier, une quinzaine de personnes et les émoluments varient entre 15 000 et 20 000 FCFA par mois. La fréquence d'émission de ces tickets, en raison des oppositions sur le terrain, est passée de trois à deux : 500 FCFA la quinzaine pour les petits commerçants, 1 000 FCFA par mois pour les boutiquiers, ce qui a engendré une chute des recettes du CGQ⁵⁷.

Mais les plus gros problèmes du CGQ Mairie II proviennent de certaines populations du quartier et, malgré l'intervention des autorités municipales, rien n'y a fait. « Elles empêchent même le placement des tickets de la mairie. Ce n'est donc pas ceux du CGQ qu'elles épargneront »⁵⁸. La conséquence, ce sont des contestations engendrant une dépossession réelle des pouvoirs du CGQ Mairie II.

3.2 Contestations et dépossession réelles des pouvoirs du CGQ Mairie II

L'unité du CGQ Mairie II a volé en éclat sous l'ère du président Doumbia Karim. Le CGQ ne contrôle plus que le tiers du quartier Mairie II. Seul le secteur Jacob City et une rue du secteur Petit-Paris (la rue Kaolin) sont dans son escarcelle. L'émiettement de Mairie II est une réalité et divers groupes ont fait leur apparition au grand dam du CGQ⁵⁹.

⁵³ *Ibidem*

⁵⁴ *Enquête orale du 23 août 2010 auprès de M. Doumbia Karim, président du CGQ Mairie II depuis juillet 2002.*

⁵⁵ *Ibidem.*

⁵⁶ *Ibidem.*

⁵⁷ Le président Doumbia nous a parlé de chute de ses recettes sans pour autant nous donner des chiffres. Mais on peut aisément le deviner puisqu'à titre d'exemple, par le passé, le gros commerçant payait 200 FCFA la première quinzaine du mois 200 autres francs la deuxième quinzaine plus les 1000 FCFA de la fin du mois. Donc aujourd'hui il y a un manque à gagner de 400 FCFA sur les gros commerçants.

⁵⁸ *Enquête orale du 23 août 2010 auprès de M. Doumbia Karim, président du CGQ Mairie II, depuis juillet 2002.*

⁵⁹ A Barandalôgoô (quartier rouge) trois groupes : celui du fils de Dafin Toubabou, celui du fils de Bakayoko AIVS et celui du fils du vieux Koulou. Tous seraient sous la supervision de Hombré et Abdoulaye Nanourou. *Enquête orale du 23 août 2010 auprès de M. Doumbia Karim, président du CGQ Mairie II, depuis juillet 2002.* A Soumarabougou (Petit-Paris) : en face du marché (BIAO), le groupe de Bazé Diakitè ; du lieu de vente

Les griefs exprimés à l'endroit du CGQ sont nombreux et vont des problèmes politiques aux problèmes tribaux, en passant par les préoccupations de représentation géographique au sein du bureau jusqu'à la dénonciation de l'incapacité même de la structure CGQ actuelle. Les reproches de nature politique concernent l'appartenance du président actuel et de son prédécesseur au RDR.

Voilà donc près de quinze ans que cet instrument est aux mains des militants de ce parti et cela semble anormal. Ce reproche est celui des militants PDCI-RDA du quartier, dont le président de l'UJA, Traoré Tiécoura, un opposant farouche à la structure et à son président. Pour lui, le CGQ Mairie II n'existe plus à l'instar des autres CGQ d'Adjamé. Mais ici, on le maintient parce qu'il sert de « caisse noire au RDR du quartier »⁶⁰. Comment dans ce quartier à majorité RDR, des structures qui, dit-on, travaillent pour le RDR, y sont contestées ? C'est peut-être à ce niveau que l'argument tribal intervient. En effet, on dit du CGQ qu'il n'est qu'une affaire d'« *Odiennékas* », c'est-à-dire des ressortissants d'Odienné, ville ou région située au Nord de la Côte d'Ivoire. Sur les quatre présidents qu'a connus le CGQ, trois étaient des Ivoiriens issus de cette région et en plus, des liens familiaux ont existé entre eux⁶¹.

Aux raisons tribales et politiques fort contestables, s'ajoutent d'autres plus sérieuses et plus objectives concernant la représentativité du Bureau CGQ.

En effet, les quatre présidents viennent du Nord de Mairie II c'est-à-dire de Jacob City ou sont plus proches de ce secteur. C'est le cas des frères Diaby. Est-ce un simple hasard ou une certaine volonté de domination du Nord sur les autres secteurs du Sud ? Nous pencherons pour la première hypothèse.

Le Bureau du CGQ Mairie II a ignoré la représentation des deux autres secteurs qui s'opposent au CGQ. Ce défaut de constitution du Bureau du CGQ a fait dire à certains qu'il s'agissait d'« un club d'amis », pire, d'« une mafia »⁶², dont les membres, « des sans-emplois, faisaient main basse » sur les recettes de la structure à des fins personnelles. « Les membres actuels du CGQ vivent de ça »⁶³, affirme sans sourciller Traoré Tiécoura. Le retrait de sa zone Petit-Paris, du CGQ, s'explique aussi par le refus du président de faire droit à sa requête d'intégrer les jeunes de son secteur au CGQ. La véritable pomme de discorde a été l'absence de propreté de la rue kaolin dans la zone de Traoré Tiécoura. Une rue où le CGQ encaissait de l'argent mais n'y mettait aucune propreté selon Tiécoura. Ses hommes et lui ont d'abord fait du bénévolat en s'organisant pour balayer et ramasser les ordures à la satisfaction des commerçants qui ont refusé de payer les tickets CGQ. Cette situation a créé « du grabuge entre nous au quartier et malgré l'arbitrage des autorités policières, municipales et des sages du quartier, un terrain d'entente n'a pu être trouvé »⁶⁴. C'est depuis cette période d'octobre

d'attiéké jusqu'au carrefour Mame Traoré, le groupe de Traoré Tiécoura ; de chez Mame Traoré au carrefour des rails un autre groupe dont le nom nous est inconnu.

⁶⁰ *Enquête orale du 6 août 2010 auprès de M. Traoré Tiécoura, président de l'UJA, technicien en bâtiment.*

⁶¹ Le 1^{er} président, Diaby Adama est l'oncle de Diaby Moussa. Ils ont habité la même cour familiale au quartier Mairie II. Doumbia Karim a pour frère Sékou Doumbia conseiller municipal, proche du maire Sylla Youssouf.

⁶² *Enquête orale du 6 août 2010 auprès de M. Traoré Tiécoura, président de l'UJA, technicien en bâtiment.*

⁶³ *Ibidem*

⁶⁴ *Ibidem.*

2009 que le groupe de Tiécoura occupe la zone avec la bénédiction des commerçants et des parents et ce, malgré les tentatives de corruption et de menaces dont il dit avoir été l'objet. Comme le CGQ, Tiécoura dans son secteur place des tickets UJA.

Conclusion

De 1988 à 2010, la structure décentralisée de développement local du quartier Mairie II, a connu diverses fortunes. On est passé du CDQ au CGQ et ce changement d'appellation renferme en elle-même les problèmes de la structure aujourd'hui disparue. Les succès de ses premières années d'existence sous le maire Dembélé Lassina, créateur de cette structure, ont fait place à de nombreuses difficultés de gouvernance, liées à des considérations d'ordre politique, tribal et organisationnel.

Le CGQ Mairie II qui se voulait un groupement, une association de promotion du quartier aurait dû instaurer en son sein la démocratie. En réalité celle-ci n'a jamais existé. Le CGQ est toujours apparu comme « *la chose* » des proches ou des partisans du maire dans le quartier. En plus, sa gestion a été victime du phénomène de "*grandfrérisme*", c'est-à-dire les plus jeunes devaient attendre leur tour, passé celui de leurs aînés à la tête du CGQ. La gestion en un mot, se faisait par personnes de même génération et l'élection n'a pas été privilégiée. Or, l'élection dit-on est le pilier de la démocratie. L'élection peut mettre fin aux problèmes d'ordre politique et tribal dont on a accablé la structure. D'autre part, les élections, quand elles ont eu lieu n'ont pas fait l'objet d'organisation rigoureuse. Le corps électoral n'était pas le reflet des habitants du quartier. Tout candidat, pourvu qu'il ait les moyens de se procurer le maximum de cartes d'adhésion au CGQ pour les personnes, aussi bien du quartier qu'en dehors, pouvait se faire élire par ces derniers. Le jour du vote, des personnes étrangères prenaient part au scrutin sans que cela ne dérange. L'essentiel pour la mairie était d'écouler le maximum de cartes d'adhésion qui ne s'achetaient qu'à cette occasion. Autant dire que le verdict du scrutin était connu d'avance. Dans un tel contexte, l'éclatement du CGQ ne pouvait que survenir. En soit, cet éclatement n'est pas mauvais. Il traduit la volonté des groupes de populations de se prendre en charge, considérant que le CGQ ne répond plus à leurs aspirations. C'est dire que la décentralisation à la base est une réalité.

La mairie aurait dû jouer son rôle d'encadreur et de conseiller des différents groupes sur le terrain, afin d'éviter les débordements, les conflits fratricides ; surtout, assigner des objectifs économiques et sociaux clairs aux différents groupes.

Autrement dit, la mairie peut avoir une coloration, une tendance politique. Mais celle-ci ne doit pas déteindre sur les orientations, les décisions concernant les associations de développement dans la cité.

Références bibliographiques

I- Sources orales

Enquête orale du 5 août 2010 auprès de M. Dembélé Lassina, Maire d'Adjamé de 1985 à 1996.

Enquête orale du 6 août 2010 auprès de M. Traoré Tiécoura, président de l'UJA, technicien en bâtiment.

Enquête orale du 10 Août 2010 auprès de Monsieur Coulibaly Seydou, secrétaire permanent du CDQ 1988-1996, actuel Directeur des affaires sociales et culturelles de la Mairie d'Adjamé.

Enquête orale du 23 août 2010 auprès de M. Doumbia Karim, président du CGQ Mairie II, depuis juillet 2002,

Enquête orale du 26 août 2010 auprès de Diakité Lanzéni, collecteur- contrôleur au CGQ Mairie II.

Enquête orale du 05 septembre 2010 auprès de KPEA Gueu Maurice, secrétaire général du CDQ Mairie II de 1988 à 1996, actuellement agent à la Mairie d'Adjamé.

II-Sources écrites

1. Archives "Dembélé "

Arrêté municipal n°15 / MAD / SG du 3 mai 1996 portant cessation des activités du Comité de développement des quartiers.

Arrêté municipal n°33 / VBY / SG du 24 mai 1996 portant annulation de l'arrêté n°15 du 3 mai 1996.

Arrêté municipal n°19 / MAD / SG du 2 juillet 1996 portant désignation des responsables provisoires des Conseils de quartiers d'Adjamé.

Lettre de Dr. Mona Serageldin, Associate Director à M. Nicholas You, Coordinator, spécial programs and projects Habitat II, UNCHS, le 30 mai 1996.

Lettre de Dr. Mona Serageldin, Associate Director à M. le Maire Djédji Amondji Pierre, Maire d'Adjamé, le 18 juillet 1996.

SERAGELDIN (M.), Community based Development experiences across cities, Harvard University, September 1994, 27 p.

INSTEK, Projet pilote. Formation et installation des jeunes de la Commune d'Adjamé [Dans le cadre de l'ouverture prochaine des magasins CDQ (Comité de développement de quartier)], document inédit, 40 p.

Mairie d'Adjamé, Séminaire sur les CDQ, Bingerville, document inédit, avril 1993, 20 p.

2. Autres documents

Arrêté municipal n°70 / MAD / SG du 10 juillet 2002 portant nomination de M. Doumbia Karim en qualité de président CGQ Mairie II.

Fraternité Matin, An 28 « Communes. Un pari sur l'avenir », spécial indépendance, décembre 1988, p. 1.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1980, p. 1097.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1980, p. 1115

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1985, p. 491.